

Réunion du Conseil de l'ED 3LA

Mercredi 3 mai 2023

MILC, 35 rue Raulin

Salle 410. 14h

Présent-es : Aurélie BARRE (Lyon3, CIHAM) ; Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) ; Jean-Luc Bayard (ENSASE) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) à partir de 15h; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) ; Solène Camus (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Sibylle GOEPFER (Formations ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Denis JAMET (Lyon3, CEL) ; Céline LATHUILIERE (secrétariat, ED 3LA, Lyon3) ; Marina MESTRE ZARAGOZA (Lyon3, IHRIM) ; Lucie METRAL (doctorante, Lyon 2, DDL) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Eva MODOLO (secrétariat, secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Anne-Cécile NENTWIG (CNSMD de Lyon) ; Brigitte PAKENDORF (Lyon2, DDL) ; Stéphanie PINILLA (secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Vincent RENNEN (Lyon2, CeRLA) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI) ; Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE).

Excusé-es : Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) ; Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) représenté par Marina MESTRE ZARAGOZA (Lyon3, IHRIM) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon2, HISoMA).

1. Membres du Conseil

Philippe MEUNIER a le plaisir d'accueillir de nouveaux membres du Conseil : les nouvelles gestionnaires de l'ED 3LA pour Lyon 3 et Lyon 2, respectivement Mme Céline LATHUILIERE en remplacement de Mme Sophie de Tournay partie fin janvier 2023, et Mme Eva MODOLO, déjà en poste, qui remplacera Mme Stéphanie PINILLA, détachée dans un autre ministère, à partir du 1^{er} Juin 2023 ; Mme Aurélie BARRE, représentante du CIHAM, unité de recherche qu'elle a représenté lors du jury d'attribution des CDU en 2022

Philippe MEUNIER remercie au nom de l'ED 3LA M. Pierre GUINARD de la Bibliothèque municipale de Part-Dieu, dont il tient à saluer la fidélité en tant que personnalité extérieure siégeant au Conseil. M. Guinard à qui est donnée la parole, fera valoir ses droits à la retraite selon l'expression consacrée, en octobre prochain et participe donc pour la dernière fois à une réunion du Conseil de l'Ecole doctorale.

2. Informations diverses

2.1. Quelques chiffres concernant l'ED

Abandons en 2021-2022 :

Au TOTAL 14 abandons

- ENS : 2
- Lyon 2 : 3
- Lyon 3 : 5
- UJM : 4

Abandons en 2022-2023 :

Au TOTAL 3 abandons pour l'instant, mais d'autres sont malheureusement à prévoir, notamment à Lyon 2

- Lyon 2 : 2
- UJM : 1

Inscrits 2022-2023 :

Au TOTAL 411 inscrits

- ENS : 48
- Lyon 2 : 175
- Lyon 3 : 111
- UJM : 77

Mais il reste encore malgré les relances de ces derniers jours, 13 doctorant.es qui à l'étape 6/6, n'ont toujours pas acquitté leurs frais de ré-inscription :

- Lyon 2 : 08 dont 1 paie au CNSM
- Lyon 3 : 2
- UJM : 3 dont 1 paie au CNSM

Soit **424** doctorants censés être inscrits en 2023, ce qui confirme la baisse générale continue des inscriptions concernant depuis plusieurs années tous les doctorats confondus en sciences humaines et sociales, selon les chiffres donnés par l'UdL lors de la réunion du Collège doctoral le 8 mars 2023 ; soit le nombre de doctorant.es en D1-D5 de 2015 à 2022 :

2015-2016 : 1821

2016-2017 : 1760

2017-2018 : 1680

2018-2019 : 1566

2019-2020 : 1488

2020-2021 : 1424

2021-2022 : 1375

La moyenne de la durée des thèses était de 65 mois en 2022 (mais sans compter les soutenances à l'ENS de Lyon), 70 mois en 2021, 62 mois en 2020. Par comparaison pour l'année 2021, la moyenne de la durée des thèses était de 74 mois pour l'ED Sciences sociales et de 58 mois pour l'ED EPIC.

2.2. Budgets 2022 et 2023

Pour rappel le budget de 2022 était de 31758 €. Au niveau de toutes les ED, il est à déplorer un taux d'exécution de seulement 48% de charges payées au 31/12/2022.

Concernant le budget de 3LA, l'extraction de début octobre 2022 a révélé que 26225 € ont été engagés, soit 82,58 % du budget total, et une part de 5533 € non consommés. En revanche, les sommes effectivement payées ne s'élèvent qu'à 5038 €, soit une consommation de 15, 86 %, pour une part de 26720 € non consommés. Le retard à déplorer dans le remboursement des missions des doctorant.es est considérable (environ un an) et a été maintes fois dénoncé auprès de l'UdL qui s'est engagée à réduire les délais.

Pour ce qui est du budget 2023, il est rappelé que le socle fixe s'élève pour toutes les ED à 12000€ auquel s'ajoute la part variable basée sur les effectifs doctorants de D1 à D5 ; ces effectifs sont en baisse, d'où une diminution de 0,8%, soit un budget de 31 517€ (29517€ de fonctionnement et 2000€ de personnel)¹ auquel s'ajoute le report demandé de 18102 ,23 € qui correspondent aux sommes engagées encore non payées le 31/12/2022.

2.3.Doctoriales du 6 juin 2023

L'affiche et le programme sont prêts et font l'objet de la Brève 428². Ce dernier est lu par Adrien Bresson, représentant des doctorant.es de l'UJM de Saint-Etienne. La journée qui se déroulera de 09h30 à 17h sera organisée en trois panels : « Forger son identité méthodologique : enjeux et dynamiques », « Penser sa recherche : entre discipline et science » et « Croiser les regards : articuler l'objectivité et la subjectivité » autour desquels interviendront neuf doctorant.es des quatre établissements adossés à l'ED 3LA.

En raison des événements sociaux prévus ce même jour qui risquent d'entraîner un blocage du quadrilatère sur le campus Berges du Rhône de Lyon 2, il est décidé de demander l'hospitalité à l'Université de Lyon 3 comme pour la Rentrée solennelle du 18 janvier. Grâce à la diligence de Denis Jamet, directeur du CEL, la manifestation aura lieu dans l'amphi Huvelin, 15 quai Claude-Bernard, et les pauses café et déjeuner dans l'Espace-détente attenant.

Une invitation a d'ores et déjà été lancée aux représentant.es des différentes unités de recherche ainsi qu'aux directeurs et directrices de thèses des intervenant.es. Une invitation plus générale sera envoyée sur la liste de diffusion de l'ED dans l'espoir que ces Doctoriales contribuent à une meilleure visibilité de 3LA.

3. Précisions sur les nouveaux CSI

3.1. Trois unités de recherche, le CEL, HiSoMA et DDL ont déjà envoyé la composition de leurs nouveaux comités de suivi individuel qui sont validés par le Conseil.

3.2. Une demande émanant de la direction d'ICAR à propos des comités de thèse en cotutelle fixés et validés par la convention, demande s'il faut créer un second comité selon les nouvelles règles en vigueur. Comme le précise le courrier reçu par la direction de l'ED 3LA, la constitution de ces nouveaux comités est loin d'être simple et il n'est pas toujours facile de solliciter à nouveau les collègues. Le Conseil est d'avis qu'il faut soulager autant que faire se peut le travail d'organisation déjà très contraignant des laboratoires, et prend la décision de laisser en l'état les comités qui ont déjà fait l'objet d'une validation par la convention signée

¹ A titre de comparaison, le budget de l'ED 483- Sciences sociales est en baisse de 2,4 % et s'élève à 35620 € ; celui de l'ED EPIC est en hausse de 0,6 % et s'élève à 22992 €.

² [Ecole Doctorale 3LA \(univ-lyon2.fr\)](http://Ecole Doctorale 3LA (univ-lyon2.fr))

d'une cotutelle, d'autant que ces comités sont amenés à ne pas être modifiés pour suivre au mieux le doctorant.e durant son parcours de thèse. Au-delà de la demande d'ICAR, cette décision concerne donc toutes les cotutelles qui auraient fixé par une convention la composition préalable d'un CSIT avant que ne s'imposent « dans la mesure du possible » les nouvelles modalités préconisées par le nouvel arrêté du 26 août 2022.

3.3. Lecture est faite du billet d'humeur émanant de la directrice d'ECLLA, Anolga Rodionoff, dans la mesure où les membres du Conseil sont aussi pris à parti en ce qui concerne la difficile organisation de ces nouveaux comités individuels de thèse :

Cher Philippe Meunier, cher collègue,

Je suis en train de lancer l'organisation des CSI. Pourriez-vous nous informer dès à présent du calendrier de l'ED : notamment de la date à laquelle transmettre la composition des comités et de celle à laquelle renvoyer les livrets ? Si ces dates ne sont pas encore établies, pourriez-vous simplement m'indiquer approximativement à quelle période seront-elles fixées ?

Nous verrons dès cette année comment les comités se mettent en place et se déroulent mais je reste dubitative sur l'échange avec le directeur.rice. Pourquoi ne pas avoir proposé une modalité plus légère ? Un simple courrier du directeur pour attester que la direction se passe normalement comme le proposent beaucoup d'ED. Dubitative aussi sur le tempo, l'échange avec la direction de thèse entre deux échanges avec le doctorant.e.

*Les collègues qui siègent à l'ED se rendent-ils compte du temps que nous allons perdre les un.es et les autres ? Du temps que les directions des unités vont perdre également ? Du temps *in fine* qu'on vole aux étudiant.es avec cet empilement de tâches bureaucratiques ? J'en doute.*

Bien sincèrement,

3.4. Le temps du comité avec la direction de thèse

Le billet précédent a la mérite de rappeler les trois temps distincts du déroulement de l'entretien, celui avec la direction de thèse venant différencier les deux moments d'échanges du comité avec le/la doctorant.e. Julie Sermon, directrice de Passages XX-XXI propose une grille d'entretien pour le temps d'échanges avec la direction qui aurait vocation « d'objectiver au maximum les échanges - tant d'un CSI à l'autre qu'au sein du CSI (possibilité de se fonder sur les divergences des chiffres / faits énoncés par les doctorants et leur direction en cas de problème...) ».

Cette grille, bien qu'elle émane du formulaire en usage pour les CSI au sein de 3LA ne constitue pas un document officiel en soi ; elle se présente comme une aide éventuelle à ce temps d'échange avec la direction de thèse :

Éléments de discussion avec la direction (sans le/la doctorant.e)

1. Avancement de la thèse de l'année en cours

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Remarques
Respect du calendrier des travaux				

Base théorique (lectures, synthèses)				
Données recueillies ou corpus constitué				
Nombre de pages rédigées (si pertinent)				

Commentaires du Comité :

2. Intégration à la vie de l'unité de recherche (participation aux séminaires et activités scientifiques de l'unité ; implication dans l'organisation de manifestations scientifiques au sein de l'unité)

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Remarques
Avis de la direction				

Commentaires du Comité :

3. Suivi des formations doctorales

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Remarques
Formations transversales				
Formations disciplinaires				

Commentaires du Comité :

4. Activité scientifique en marge de la thèse

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Remarques
Participation à des colloques (internationaux, nationaux) et journées d'étude				
Publications (articles, chapitres, etc.)				

Commentaires du Comité :

5. Encadrement du projet doctoral

			Remarques
En dehors des points signalés ci-dessus, le/la directrice de thèse a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers dans le suivi du/de la doctorant-e ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contact avec son/sa doctorant-e ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
(À partir de l'année D3) A-t-il/elle déjà évoqué avec le/la doctorant-e la composition du jury de thèse ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle des questions particulières ou des points à soumettre au comité ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

4. Campagne 2023 des contrats doctoraux sur contingent d'établissement

4.1. Le calendrier de la campagne 2023 des contrats doctoraux, tel qu'il figure sur la notice et sur le dossier de candidature, et tel qu'il est annoncé par la brève 427³ en date du 4 mai 2023 est le suivant :

- Retrait du dossier de candidature à partir du jeudi 4 mai ;
- Date limite de dépôt du dossier de candidature : jeudi 15 juin à 14h ;
- Résultats de la pré-sélection : jeudi 29 juin 2023 ;
- Auditions : jeudi 6 juillet et vendredi 7 juillet 2023.
- Résultats finaux au plus tard le samedi 8 juillet 2023.

4.2.Principes du concours :

Comme les années précédentes tout membre du Conseil pressenti comme directeur/trice d'un candidat se retire du jury et est représenté par quelqu'un de son unité de recherche.

Les auditions qui se dérouleront obligatoirement de façon présentielle se feront uniquement en langue française ; l'usage du power point et la distribution de documents ne seront pas autorisés. Philippe MEUNIER rappellera ces principes dans son courrier adressé aux candidat.es admissibles.

4.3.Nombre de contrats

A l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas combien de contrats seront alloués par l'ENS de Lyon. En revanche, il y en aura quatre pour Lyon 3, deux pour l'UJM de Saint-Etienne sous réserve de candidat.es, et sept pour Lyon 2.

En ce qui concerne la répartition des CDU à Lyon 2, celle-ci se fait selon le nombre de doctorants Lyon 2 inscrits en D1, le nombre de soutenances Lyon 2 dans l'année au sein de l'ED et, enfin, selon le nombre de doctorants inscrits au-delà de D6 (il s'agit alors d'un malus). A titre de comparaison l'ED Sciences Sociales a reçu onze CDU et l'ED EPIC huit, et elles sont donc mieux loties que 3LA qui ne profite pas d'un des cinq CDU supplémentaires au titre de la LPR. Pour rappel, l'ED 3LA a reçu huit CDU en 2022 mais a rendu un contrat suite à un désistement d'une lauréate.

La séance est levée à 16h10.

Ph. MEUNIER

³ [École Doctorale 3LA \(univ-lyon2.fr\)](http://univ-lyon2.fr)